



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE LA
M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE JEUDI 2 SEPTEMBRE
2004, À 20 HEURES.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet
Madame Jocelyne Lecavalier, préfète suppléante
Monsieur Gilles Beaudet, conseiller
Monsieur Robert Beaudry, conseiller
Monsieur Raymond Billette, conseiller
Monsieur Pierre Bourbonnais, conseiller
Monsieur Benoit DeGagné, conseiller
Monsieur Guy Dubé, conseiller
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Michel Gilbert, conseiller
Madame Diane Lagacé, conseillère suppléante
Monsieur Yves Laganière, conseiller

Était absent :

Monsieur Marcel Bédard, conseiller, remplacé par madame Diane Lagacé,
conseillère suppléante

Monsieur Bernard Roy, secrétaire-trésorier de la M.R.C. de La Vallée-du-
Richelieu, assistait également à la séance.

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

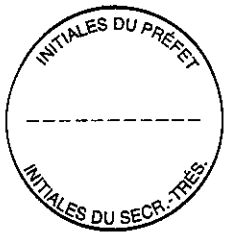
Ayant constaté le quorum, le préfet procède à l'ouverture de la séance.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2004
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer
7. Avis d'opportunité : règlements d'emprunt
 - 7.1 Ville de Carignan : règlements d'emprunt numéros 346, 359 et 365



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2004 du Comité consultatif régional d'aménagement
9. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2004 du Comité consultatif agricole
10. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 10.1 Ville de Beloeil : règlement numéro 1248-96-2004 modifiant le règlement de zonage
 - 10.2 Ville de Carignan : règlement numéro 243-64 modifiant le règlement de zonage
 - 10.3 Ville de Chambly : règlements de modification
 - règlement numéro 93-02-142A modifiant le règlement de zonage
 - règlement numéro 93-02-144A modifiant le règlement de zonage
 - 10.4 Municipalité de McMasterville : règlements de modification
 - règlement numéro 282-68-2004 modifiant le règlement de zonage
 - règlement numéro 283-17-2004 modifiant le règlement de lotissement
 - 10.5 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlements de modification
 - règlement numéro 820-15 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme
 - règlement numéro 845-108 modifiant le règlement de zonage
 - 10.6 Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu : règlement numéro 2004-R-102 modifiant le règlement de zonage
 - 10.7 Municipalité de Saint-Jean-Baptiste : règlement numéro 698-04 modifiant le règlement de zonage
 - 10.8 Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu : règlement numéro 3-2004 modifiant le règlement de zonage
11. Règlement numéro 14-26 modifiant le Schéma d'Aménagement : adoption
 - 11.1 C.P.T.A.Q. : demande d'avis pour usage autre qu'agricole
12. Matières résiduelles : devis commun
13. Entente de gestion entre le C.L.D. et la M.R.C.
14. Pacte rural : addenda
15. COVABAR
 - 15.1 Plan d'action
 - 15.2 Représentant de la M.R.C.
16. Demandes d'appui
 - 16.1 M.R.C. de Nicolet-Yamaska
17. Divers
18. Ententes relatives aux immeubles des commissions scolaires



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

19. Interventions de l'assistance

20. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2004

04-09-164

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2004 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 5. CORRESPONDANCE

- | | | |
|--------|----------|--|
| 04-538 | 22-07-04 | Lettre de MONSIEUR RENÉ BARRETTE, directeur général, ASSOCIATION DES C.I.T., nous invitant à participer à leur colloque annuel, les 23 et 24 septembre 2004, et nous transmettant la documentation à ce sujet. |
| 04-539 | 22-07-04 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la résolution numéro 04-07-241 relativement à une demande d'aliénation et usage autre qu'agricole sur les lots adjacents à la mairie. |
| 04-540 | 22-07-04 | Lettre de MADAME HÉLÈNE HAMELIN, directrice générale, VILLE DE CARIGNAN, relativement aux frais de correction de la carte du risque d'inondation de la rivière Richelieu tel que visé par le projet de règlement numéro 14-25. |
| 04-541 | 22-07-04 | Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur municipal, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, relativement à une correction apportée au règlement d'urbanisme numéro 2004-R-102. |
| 04-542 | 23-07-04 | Lettre de MONSIEUR HENRI A. ROY, président-directeur général, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT, nous transmettant leur rapport annuel 2003. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- | | | |
|--------|----------|---|
| 04-543 | 23-07-04 | Envoi de MONSIEUR JEAN-MARC FOURNIER, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR, nous transmettant un document, intitulé : "Devenir maître de son développement. La force des régions." |
| 04-544 | 23-07-04 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 243-64, pour avis de conformité. |
| 04-545 | 23-07-04 | Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorière, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, nous transmettant leur schéma d'aménagement et de développement révisé en versions électronique et papier. |
| 04-546 | 26-07-04 | Certificat de publication de Me STÉPHANE FOREST, secrétaire-trésorier adjoint, M.R.C. LES MASKOUTAINS, portant sur l'avis public concernant le Bureau des délégués des M.R.C. Les Maskoutains et de la Vallée-du-Richelieu du 23 juin 2004. |
| 04-547 | 26-07-04 | Lettre de Me PIERRE PÉTRIN, directeur municipal, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant un projet de cession finale suite à la vente pour taxes de 2002 (parties des lots 21 et 22). |
| 04-548 | 27-07-04 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 845-105-A. |
| 04-549 | 28-07-04 | Lettre de MONSIEUR STEPHEN DAVIDSON, directeur de projets, BPR-ENVIRAQUA, nous transmettant une offre de service professionnel pour la rédaction de l'appel d'offres pour les services de collecte et de transport des ordures ménagères. |
| 04-550 | 28-07-04 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un certificat de publication portant sur l'avis public concernant le Bureau des délégués des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu du 11 août 2004. |
| 04-551 | 28-07-04 | Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, secrétaire de direction, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant un certificat de publication portant sur l'avis public concernant le Bureau des délégués des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu du 11 août 2004. |
| 04-552 | 28-07-04 | Lettre de MADAME MARTINE VALLIÈRES, directrice générale adjointe, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 2004-05-211 concernant le Schéma de couverture de risques en matière d'incendie et le plan de mise en œuvre. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

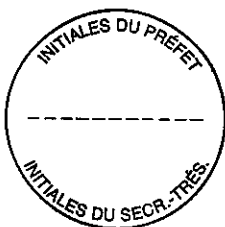
- | | | |
|--------|----------|--|
| 04-553 | 28-07-04 | Lettre de MONSIEUR PAUL MONTAGNE, directeur régional, GROUPE HBA EXPERTS-CONSEILS, nous transmettant un document des travaux prévus au Club de golf de la Vallée du Richelieu. |
| 04-554 | 02-08-04 | Lettre de MADAME CHRISTIANE BOLDUC, coordonnatrice de projets, CENTRE D'EXPERTISE SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES, nous informant de cinq (5) nouvelles entreprises à la Vitrine technologique. |
| 04-555 | 02-08-04 | Certificat de publication de MONSIEUR GAËTAN LAFRANCE, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, d'un avis public portant sur la réunion du Bureau des délégués des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu du 11 août 2004. |
| 04-556 | 02-08-04 | Lettre de MONSIEUR JACQUES CHAGNON, ministre, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, accusant réception de nos commentaires portant sur le projet de règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal. |
| 04-557 | 02-08-04 | Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, accusant réception de notre règlement numéro 32-04 portant sur le Schéma d'aménagement révisé. |
| 04-558 | 03-08-04 | Télécopie de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART ET POUPART AVOCATS, nous transmettant une opinion juridique relativement à la confection d'un devis sur la gestion des matières résiduelles. |
| 04-559 | 04-08-04 | Certificat de MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER, greffier, VILLE DE SAINTE-JULIE, d'un avis public portant sur la réunion du Bureau des délégués des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu, du 11 août 2004. |
| 04-560 | 04-08-04 | Résolution numéro 2004-07-142 de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu concernant le projet de règlement numéro 2004-R-102, pour avis de conformité. |
| 04-561 | 05-08-04 | Lettre de MONSIEUR HUBERT CHAMBERLAND, président, COVABAR, nous transmettant leur rapport annuel 2003-2004. |
| 04-562 | 05-08-04 | Certificat de publication de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, d'un avis public portant sur une réunion du Bureau des délégués des M.R.C. Les Maskoutains et de La Vallée-du-Richelieu du 23 juin 2004. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- | | | |
|--------|----------|---|
| 04-563 | 09-08-04 | Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 93-02-142A, 93-02-143A, 93-02-144A et 93-02-145A, pour avis de conformité. |
| 04-564 | 09-08-04 | Lettre de MONSIEUR BERNARD GAGNON, maire, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, relativement à des travaux d'entretien sur la branche 24 du cours d'eau Bernard. |
| 04-565 | 09-08-04 | Lettre de MADAME GERTRUDE THERRIEN, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2004-08-168 relativement à un projet d'implantation de stations de niveau d'eau. |
| 04-566 | 09-08-04 | Certificat de publication de MADAME LISE LAPALME, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION, d'un avis public portant sur le règlement numéro 04-2890-01 concernant l'entretien du cours d'eau Branche 32 de la Rivière Amyot. |
| 04-567 | 09-08-04 | Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 820-15, pour avis de conformité. |
| 04-568 | 09-08-04 | Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 698-04, pour avis de conformité. |
| 04-569 | 09-08-04 | Lettre de MADAME PAULINE MÉLANÇON, adjointe à la direction générale et au greffe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 282-68-2004 et 283-17-2004, pour avis de conformité. |
| 04-570 | 09-08-04 | Lettre de MADAME PAULINE MÉLANÇON, adjointe à la direction générale et au greffe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2004-251 relativement à l'entente sur la disponibilité des locaux et des équipements nécessaires à la formation des pompiers. |
| 04-571 | 10-08-04 | Lettre de MONSIEUR PIERRE L. LACHANCE, président-directeur général, CONSEIL DES ENTREPRISES DE SERVICES ENVIRON-NEMENTAUX, nous demandant de prévoir un mécanisme d'ajustement équitable pour tenir compte des fluctuations du prix du carburant dans nos appels d'offre. |
| 04-572 | 11-08-04 | Lettre de MONSIEUR DANY HOUDE, technicien en génie civil, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, relativement aux travaux d'entretien sur la branche 20 du cours d'eau Bernard. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

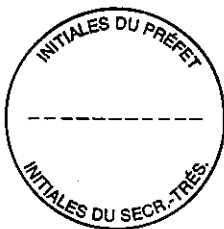
- | | | |
|--------|----------|--|
| 04-573 | 11-08-04 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant les règlements d'emprunt numéros 346, 359 et 365, pour avis d'opportunité. |
| 04-574 | 11-08-04 | Lettre de MADAME SYLVIE BURELLE, secrétaire-trésorière et directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 3-2004, pour avis de conformité. |
| 04-575 | 11-08-04 | Lettre de MONSIEUR JEANNOT RICHARD, vice-président, RECYC-QUÉBEC, nous transmettant le troisième versement de l'aide financière pour l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles. |
| 04-576 | 12-08-04 | Courriel de MONSIEUR MICHEL COUTURIER, directeur régional, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONALE ET DE LA RECHERCHE, nous transmettant un modèle d'entente de gestion avec le C.L.D. |
| 04-577 | 13-08-04 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 845-108, pour avis de conformité. |
| 04-578 | 13-08-04 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la résolution numéro 04-08-262 demandant la convocation d'un Bureau des délégués relativement à l'entretien du cours d'eau Haut des 40. |
| 04-579 | 16-08-04 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-96-2004 et 1248-97-2004, pour avis de conformité. |
| 04-580 | 16-08-04 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-98-2004, pour avis de conformité. |
| 04-581 | 16-08-04 | Certificat de publication de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, d'un avis public portant sur une assemblée publique concernant le projet de règlement numéro 14-27. |
| 04-582 | 16-08-04 | Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2004-08-190 demandant certaines modifications au projet de Schéma de couverture de risques. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

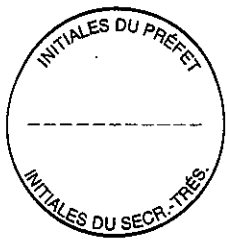
- | | | |
|--------|----------|--|
| 04-583 | 16-08-04 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 243-65, pour avis de conformité. |
| 04-584 | 17-08-04 | Courriel de MADAME COLETTE B. CANAVAN, mairesse, MUNICIPALITÉ DE DENHOLM, nous transmettant la résolution numéro 04-08-170 portant sur le remboursement de 70% de taxes foncières aux exploitants agricoles en zone agricole par le gouvernement du Québec pour appui de Conseil. |
| 04-585 | 17-08-04 | Résolutions numéros 2004-08-181 et 2004-08-182 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, relativement au nouveau contrat pour la collecte des ordures ménagères. |
| 04-586 | 18-08-04 | Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, nous transmettant la résolution numéro 04-08-5764 portant sur le règlement numéro 14-27 modifiant notre Schéma d'aménagement. |
| 04-587 | 19-08-04 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le certificat de publication de l'avis public portant sur une assemblée publique concernant le projet de règlement numéro 14-27. |
| 04-588 | 19-08-04 | Lettre de MONSIEUR CLAUDE SÉGUIN, secrétaire, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous transmettant copie d'une correspondance adressée à MADAME LYSETTE JOLY, direction des affaires juridiques, COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, concernant une demande de la ville de Carignan. |
| 04-589 | 20-08-04 | Lettre de MONSIEUR MARC-ANDRÉ GUERTIN, coordonnateur à la conservation, CENTRE DE LA NATURE MONT SAINT-HILAIRE, nous transmettant un atlas sur la conservation des boisés, sous forme de cédérom. |
| 04-590 | 20-08-04 | Lettre de MADAME JOCELYNE LECAVALIER, mairesse, VILLE DE CARIGNAN, nous informant de leur intérêt à participer à l'élaboration du cahier de charges relatif à la cueillette des matières résiduelles. |
| 04-591 | 23-08-04 | Certificat de publication de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, d'un avis public portant sur une assemblée publique concernant le projet de règlement numéro 14-27. |
| 04-592 | 23-08-04 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte des procès-verbaux des séances des 3 et 16 juin 2004 de la M.R.C. |
| 04-593 | 23-08-04 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant les premiers projets des règlements d'urbanisme numéros U-120-95, U-130-33 et U-180-9, pour avis de conformité. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- | | | |
|--------|----------|---|
| 04-594 | 23-08-04 | Lettre de MONSIEUR STÉPHANE PARENT, directeur général, C.L.D. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous convoquant à l'assemblée générale annuelle de la SOLIDE de La Vallée-du-Richelieu, le 31 août 2004. |
| 04-595 | 23-08-04 | Lettre de MADAME KIM CORNELISSEN ET MONSIEUR GILLES J. GAUTHIER, nous transmettant, sous forme de cédérom, le rapport final de l'étude sur le transport collectif des personnes en Montérégie. |
| 04-596 | 23-08-04 | Lettre de MADAME HÉLÈNE HAMELIN, directrice générale, VILLE DE CARIGNAN, relativement aux coûts de répartition relativement au détournement du cours d'eau Roy. |
| 04-597 | 23-08-04 | Lettre de MONSIEUR PASCAL PEDNEAULT, attaché politique, CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR, accusant réception de notre lettre ainsi que de la résolution numéro 04-08-156 appuyant la M.R.C. de Brome-Missisquoi concernant la gestion des cours d'eau. |
| 04-598 | 23-08-04 | Résolution numéro 200408358 de la VILLE D'OTTERBURN PARK, mandatant la M.R.C. pour l'élaboration d'un devis regroupé concernant l'octroi d'un contrat de collecte, de transport et d'élimination des ordures ménagères. |
| 04-599 | 23-08-04 | Lettre de MONSIEUR PHILIPPE BISSONNETTE, attaché politique, CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR, accusant réception de notre correspondance relativement au remboursement de taxes foncières aux exploitants agricoles. |
| 04-600 | 23-08-04 | Lettre de MONSIEUR JEAN PRONOVOST, sous-ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR, nous informant d'un accès internet gouvernemental de services aux entreprises. |
| 04-601 | 23-08-04 | Lettre de MADAME SOPHIE BILODEAU, intervenante en suivi communautaire, L'ÉLAN-DEMAIN, nous informant sur leur organisme et nous demandant d'afficher une annonce d'un atelier sur la gestion du stress. |
| 04-602 | 23-08-04 | Lettre de MONSIEUR STEVE BERTHELET, coordonnateur du projet Sensibilisation 2004, OFFICE NATIONALE DE L'ÉNERGIE, nous rappelant leur cinquième Atelier de sensibilisation du public, du 26 au 28 novembre 2004. |
| 04-603 | 23-08-04 | Lettre de MADAME JUDY SGRO, ministre, MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION, nous invitant à participer à la Semaine de la citoyenneté, du 18 au 24 octobre 2004. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 04-604 24-08-03 Lettre de MONSIEUR SÉBASTIEN LACHAÎNE, directeur de cabinet adjoint, CABINET DU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, accusant réception de notre lettre du 12 août 2004 et de la résolution numéro 04-08-149 relativement à la prolongation du délai du schéma de couverture de risques incendie.
- 04-605 24-08-04 Lettre de MONSIEUR JACQUES DURAND, maire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, confirmant la participation de la municipalité à l'élaboration d'un devis relatif à l'octroi d'un contrat de collecte, de transport et d'élimination des ordures ménagères.
- 04-606 24-08-04 Courriel de MADAME HÉLÈNE DEVEAULT, secrétaire à la direction, M.R.C. DE NICOLET-YAMASKA, nous transmettant les résolutions numéros 2004-08-247 et 2004-08-257 demandant notre appui relativement à la taxation foncière des exploitants agricoles.

PUBLICATIONS JUIN - JUILLET 2004

Bulletin Municipal	Vol. 24, no 1 Avril 2004
La Presse de l'Agence	Vol. 1, no 1 Mai 2004
Muni-express	no 5 17 mai 2004
Réseaux	Vol. 3, no 3 Mai 2004
Quorum	Vol. 29, no 5 Juin 2004
Québec rural	Vol. 13, no 4 Mai 2004
La Route verte	Vol. 9, no 1 Mai 2004
HazMat Management (Solutions for the Environment)	June / July 2004
Affaires montréalaises	Vol. 17, no 1 Juin / Juillet 2004
Culture Montérégie	Vol. 18, no 1
L'Économie métropolitaine	Vol. 1, no 3 4 ^e trimestre 2003
Le Monde forestier	Vol. 18, no 5 Juin 2004
L'Habitation au Québec	Vol. 8, no 1 Printemps 2004
La Revue de l'Impériale	No 2, 2004



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

La Presse régionale des Affaires	Vol. 1, no 4 Juin – Juillet 2004
Innovation Transport	Numéro 20 Juin 2004
Gestion et technologie agricoles	Vol. 29, no 5
CLSC du Richelieu / Centre Rouville	Vol. 1, no 2 Juin 2004
Forêt	No 81 Juin 2004
L'Aubelle	No 146 Printemps-été 2004
InterKam	Vol. 1, no 3 Juin 2004
Québec rural	Vol. 13, no 5 Juin 2004
Le Monde forestier	Vol. 18, no 6 Juillet – août 2004
La Voix du vrac	Vol. 30, no 3 Juin – juillet 2004
Muni-express	No 6 13 juillet 2004
Le Flash – Herbe à poux	Vol. 5, no 1 Juin 2004
Urba	Vol. 25, no 3 Juillet 2004
Répertoire des fournisseurs municipaux (U.M.Q.)	2004
Bâti-vert	Vol. 3 Juillet 2004

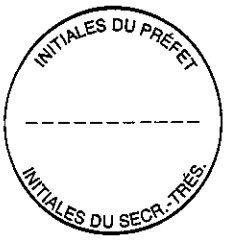
POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

04-09-165

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier
APPUYÉE PAR Monsieur Benoit DeGagné

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 04-08, du chèque 11671 au chèque 11710, pour un montant total de 64 082,82 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 7. AVIS D'OPPORTUNITÉ : RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

7.1 Ville de Carignan : règlements d'emprunt numéros 346, 359 et 365

Règlement d'emprunt numéro 346 :

04-09-166

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la ville de Carignan a transmis pour avis, au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 346, décrétant l'exécution de travaux relatifs à l'éclairage de rue, à la construction et à l'aménagement de postes de pompage, à la construction et à l'aménagement d'un bassin de rétention, au pavage et aux bordures de rue et à l'enfouissement des services d'utilité publique pour une rue publique inscrite à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Beudet**

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 346 de la ville de Carignan, décrétant l'exécution de travaux relatifs à l'éclairage de rue, à la construction et à l'aménagement de postes de pompage, à la construction et à l'aménagement d'un bassin de rétention, au pavage et aux bordures de rue et à l'enfouissement des services d'utilité publique pour une rue publique inscrite à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement d'emprunt numéro 359

04-09-167

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la ville de Carignan a transmis pour avis, au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 359, décrétant la construction des infrastructures d'aqueduc, d'égouts, de fondation, de pavage et d'éclairage pour une rue publique inscrite à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement



No de résolution
ou annotation

04-09-167
(suite)

04-09-168

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 359 de la ville de Carignan, décrétant la construction des infrastructures d'aqueduc, d'égouts, de fondation, de pavage et d'éclairage pour une rue publique inscrite à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement d'emprunt numéro 365

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la ville de Carignan a transmis pour avis, au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 365, décrétant la construction des infrastructures d'aqueduc, d'égouts, de fondation, de pavage et d'éclairage pour une rue publique inscrite à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 365 de la ville de Carignan, décrétant la construction des infrastructures d'aqueduc, d'égouts, de fondation, de pavage et d'éclairage pour une rue publique inscrite à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

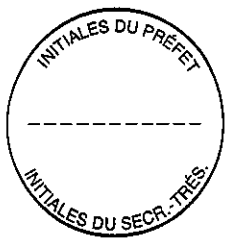
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
23 AOÛT 2004 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL
D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2004 du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 9. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
26 AOÛT 2004 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2004 du Comité consultatif agricole.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 10. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT D'URBANISME

10.1 Ville de Beloeil : règlement de modification

- Règlement numéro 1248-96-2004 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-96-2004 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-96-2004, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-96-2004, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 04-08-075, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1248-96-2004 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-96-2004, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Ville de Carignan : règlement de modification

- Règlement numéro 243-64 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Carignan est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Carignan a adopté le règlement numéro 243-64 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 243-64, modifiant le règlement de zonage de la ville de Carignan, doit être approuvé par la M.R.C.;

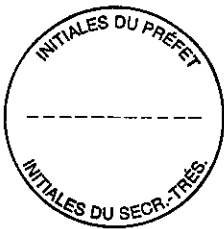
ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 243-64, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 04-08-076, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 243-64, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 04-08-037, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 243-64 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

04-09-169

04-09-170



No de résolution
ou annotation

04-09-170
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 243-64, modifiant le règlement de zonage de la ville de Carignan, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 Ville de Chambly : règlements de modification

- Règlement numéro 93-02-142A modifiant le règlement de zonage

04-09-171

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-142A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-142A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-142A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 04-08-077, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-142A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Beaudet
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-142A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 93-02-144A modifiant le règlement de zonage

04-09-172

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-144A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-144A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chamby, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-144A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 04-08-078, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-144A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

04-09-172
(suite)

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Beaudet
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-144A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 Municipalité de McMasterville : règlements de modification

- Règlement numéro 282-68-2004 modifiant le règlement de zonage

04-09-173

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de McMasterville a adopté le règlement numéro 282-68-2004 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 282-68-2004, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 282-68-2004, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 04-08-079, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 282-68-2004 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier
APPUYÉE PAR Monsieur Michel Gilbert**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 282-68-2004, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 283-17-2004 modifiant le règlement de lotissement

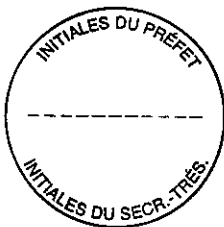
04-09-174

ATTENDU QUE le règlement de lotissement de la municipalité de McMasterville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de McMasterville a adopté le règlement numéro 283-17-2004 modifiant son règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 283-17-2004, modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de McMasterville, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 283-17-2004, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 04-08-080, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

04-09-174
(suite)

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 283-17-2004 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier
APPUYÉE PAR Monsieur Michel Gilbert**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 283-17-2004, modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de McMasterville, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.5 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlements de modification

- Règlement numéro 820-15 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme

04-09-175

ATTENDU QUE le règlement sur le plan d'urbanisme de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 820-15 modifiant son règlement sur le plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement numéro 820-15, modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 820-15, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 04-08-081, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 820-15 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit DeGagné
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 820-15, modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

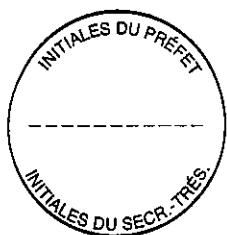
- Règlement numéro 845-108 modifiant le règlement de zonage

04-09-176

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-108 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 845-108, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la M.R.C.;



No de résolution
ou annotation

04-09-176
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 845-108, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 04-08-082, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 845-108, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 04-08-038, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 845-108 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit DeGagné
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 845-108, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.6 Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu : règlement de modification

- Règlement numéro 2004-R-102 modifiant le règlement de zonage

04-09-177

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2004-R-102 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2004-R-102, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2004-R-102, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 04-08-083, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2004-R-102, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 04-08-039, recommande au Conseil de l'approuver;

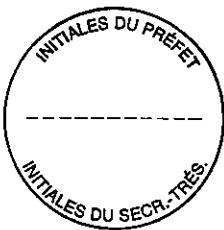
ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2004-R-102 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2004-R-102, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

04-09-178

10.7 Municipalité de Saint-Jean-Baptiste : règlement de modification

- Règlement numéro 698-04 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a adopté le règlement numéro 698-04 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 698-04, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 698-04, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 04-08-084, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 698-04 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 698-04, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

04-09-179

10.8 Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu : règlement de modification

- Règlement numéro 3-2004 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 3-2004 modifiant son règlement de zonage;

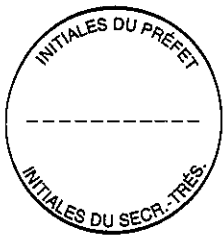
ATTENDU QUE le règlement numéro 3-2004, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 3-2004, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 04-08-085, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 3-2004 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier
APPUYÉE PAR Madame Diane Lagacé



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

04-09-179
(suite)

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 3-2004, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 11. RÈGLEMENT NUMÉRO 14-26 MODIFIANT LE SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT : ADOPTION

04-09-180

ATTENDU QUE le Conseil a adopté, par la résolution numéro 04-03-054, le projet de règlement numéro 14-26 modifiant le Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE ledit projet concerne l'agrandissement d'une affectation agricole, d'une superficie totalisant environ 23 hectares, à même trois (3) boisés situés en affectation protection et de créer deux (2) aires d'affectation protection, d'une superficie totale d'environ 123 hectares, à même l'affectation agricole, afin de protéger deux (2) boisés, sur le territoire de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement a été acheminé, pour avis, aux M.R.C. adjacentes, au Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et à toutes les municipalités du territoire de la M.R.C. et a fait l'objet d'une assemblée publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé en date du 4 mars 2004

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit DeGagné

ET RÉSOLU D'adopter le règlement numéro 14-26, intitulé : "Règlement modifiant le règlement numéro 14 relatif au Schéma d'Aménagement", tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suite à l'adoption de cette résolution, la proposition suivante est déposée :

04-09-181

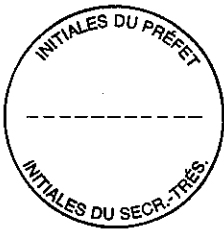
ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement prévoit déjà de nombreuses mesures visant une protection rigoureuse des bois de la M.R.C.;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. se dit favorable à la protection des bois régionaux et autres;

ATTENDU QUE de récents relevés du ministère de l'Environnement établissent à 17,4% le taux de boisement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QU'un taux de boisement d'au moins 30% doit être maintenu pour assurer un maintien de la biodiversité à un niveau acceptable;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que des gestes doivent être posés pour permettre l'augmentation du taux de boisement



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

04-09-181
(suite)

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand**

ET RÉSOLU DE mandater le Comité consultatif régional d'aménagement et le Comité consultatif agricole afin d'amorcer une réflexion relative à la caractérisation des bois de la M.R.C. et de faire les recommandations nécessaires au Conseil quant aux mesures qui pourraient être retenues pour tendre vers une augmentation des superficies boisées qui doivent être protégées dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.1 C.P.T.A.Q. : demande d'avis pour usage autre qu'agricole

04-09-182

ATTENDU QUE la ville de Carignan a amorcé des démarches auprès de la C.P.T.A.Q. pour obtenir une autorisation d'aménager une piste cyclable et un terrain de jeux multifonctionnel dans la zone agricole permanente;

ATTENDU QUE la C.P.T.A.Q. requiert l'avis de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu avant de se prononcer sur la demande de la ville de Carignan;

ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement de la M.R.C., dans sa résolution numéro 04-07-070, recommande au Conseil d'appuyer la ville de Carignan dans sa démarche auprès de la C.P.T.A.Q., car il est d'avis que son projet est conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif agricole de la M.R.C., dans sa résolution numéro 04-08-040, recommande au Conseil d'appuyer la municipalité dans sa démarche auprès de la C.P.T.A.Q., car il est d'avis que son projet est conforme aux orientations gouvernementales

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Beudet
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais**

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la ville de Carignan dans sa démarche visant l'obtention d'une autorisation de la C.P.T.A.Q., inscrite au dossier numéro 336665, pour l'aménagement d'une piste cyclable ainsi qu'un terrain de jeux multifonctionnel en zone agricole permanente, puisqu'il est d'avis que le projet est conforme aux objectifs du Schéma d'Aménagement ainsi qu'aux orientations gouvernementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 12. MATIÈRES RÉSIDUELLES : DEVIS COMMUN

04-09-183

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu se sont regroupées, en 1999, pour l'octroi d'un contrat commun de collecte, de transport et d'élimination des ordures ménagères;



No de résolution
ou annotation

04-09-183
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le contrat commun des municipalités concernées vient à terme le 31 décembre 2004;

ATTENDU QUE les villes de Carignan et d'Otterburn Park ainsi que les municipalités de McMasterville, de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Marc-sur-Richelieu et de Saint-Mathieu-de Beloeil désirent se regrouper pour participer à une démarche commune relative à l'appel d'offres concernant le renouvellement des contrats de collecte, de transport et d'élimination des ordures ménagères;

ATTENDU QUE pour ce faire, les municipalités concernées par la présente démarche sont favorables à se regrouper au sein de la M.R.C. pour confier un mandat relatif à l'élaboration du devis, de la grille d'évaluation et de l'étude de conformité des offres de service

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu mandate la firme Enviraqua Inc. afin de procéder à l'élaboration d'un devis relatif à l'octroi d'un contrat commun pour la collecte, le transport et l'élimination des ordures ménagères des villes de Carignan et d'Otterburn Park ainsi que les municipalités de McMasterville, de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Marc-sur-Richelieu et de Saint-Mathieu-de Beloeil

QUE le mandat accordé à la firme Enviraqua Inc. prévoit aussi la confection d'une grille d'évaluation des offres de service.

QUE le mandat accordé à la firme Enviraqua Inc. prévoit aussi l'évaluation de la conformité au devis des soumissions qui seront éventuellement reçues.

QUE le mandat accordé à la firme Enviraqua Inc. soit réalisé pour un montant n'excédant pas 15 000 \$, taxes exclues.

QUE la répartition du coût du mandat accordé à la firme Enviraqua Inc. soit faite entre les municipalités participantes au prorata du nombre de portes desservies par municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

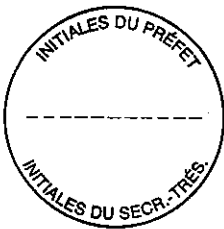
Suite à l'adoption de cette résolution, la proposition suivante est déposée :

ATTENDU QUE le plan de gestion des matières résiduelles, applicable pour les municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu qui sont à l'extérieur de la C.M.M., est en vigueur depuis le 24 juillet 2004;

ATTENDU QUE le plan de gestion des matières résiduelles de la C.M.M. entrera bientôt en vigueur;

ATTENDU QUE la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés par les P.G.M.R. devra être assumée par les municipalités;

04-09-184



No de résolution
ou annotation

04-09-184
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu sont d'avis qu'il est opportun de compléter une réflexion sur l'opportunité de mettre en commun les ressources de la M.R.C. pour élaborer et mettre de l'avant une stratégie de mise en œuvre des P.G.M.R.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QU'un Comité de mise en œuvre des P.G.M.R. soit et est créé.

QUE messieurs Gilles Beaudet, Raymond Billette, Michel Gilbert et Yves Laganière soient et sont nommés au sein dudit comité.

QUE le premier mandat du Comité soit et est de faire des recommandations aux membres du Conseil en ce qui concerne l'organisation qui pourrait être établie pour permettre la mise en œuvre des P.G.M.R. par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 13. ENTENTE DE GESTION ENTRE LE C.L.D. ET LA M.R.C.

04-09-185

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a conclu une entente avec le ministère du Développement économique et régional en ce qui concerne la gestion du C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE la M.R.C. doit procéder à la conclusion d'une entente de gestion avec son C.L.D.;

ATTENDU QU'un projet de texte d'entente de gestion a été soumis aux membres du Conseil qui s'en disent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le préfet et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer l'entente de gestion entre la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et le C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu, telle que jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14. PACTE RURAL : ADDENDA

04-09-186

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a conclu un pacte rural avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE l'agent rural doit être mis à contribution pour l'accomplissement du pacte rural;

ATTENDU QUE le C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu bénéficiait d'une aide financière pour couvrir une partie des frais relatifs au maintien du poste d'agent rural;



No de résolution
ou annotation

04-09-186
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le programme d'aide relatif à l'agent rural a été aboli pour être remplacé par une bonification équivalente au montant annuel consenti pour le pacte rural, dans la mesure où la M.R.C. s'engage à une contribution équivalente;

ATTENDU QUE les membres du Conseil sont d'avis que la M.R.C. contribue déjà à défrayer une partie du salaire de l'agent rural de par sa contribution au financement du C.L.D.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le préfet et le secrétaire trésorier soient et sont autorisés à signer, au nom de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, l'addenda au pacte rural proposé par le ministère du Développement économique et régional du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. COVABAR

15.1 Plan d'action

14-09-187

ATTENDU QUE le COVABAR s'apprête à procéder à l'élaboration du plan directeur de l'eau pour le bassin versant de la rivière Richelieu;

ATTENDU QUE le budget de réalisation de ce plan directeur est établi à 285 000 \$, dont 150 000 \$ seront demandés au F.A.Q.D.D. et 55 000 \$ aux M.R.C. du bassin versant concerné;

ATTENDU QUE la part de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu s'établit à 14 000 \$ pour une période de deux (2) ans;

ATTENDU QUE les membres du Conseil se disent favorables à participer au financement du plan directeur, compte tenu des retombées positives de la mise en place d'un tel outil

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le Conseil soit et est favorable à ce que la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu participe au financement de l'élaboration du plan directeur de l'eau pour le bassin versant de la rivière Richelieu, à raison d'un montant de 14 000 \$ réparti sur une période de deux (2) ans.

QUE la participation de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit conditionnelle à la participation de toutes les M.R.C. du bassin versant de la rivière Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

04-09-188

15.2 Représentant de la M.R.C.

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a un représentant au sein du COVABAR;

ATTENDU QUE le représentant de la M.R.C. n'a pas été en mesure de participer à toutes les rencontres du COVABAR;

ATTENDU QUE monsieur Bernard Gagnon, représentant actuel de la M.R.C. au sein du COVABAR, a indiqué au Conseil qu'il ne souhaitait plus être le représentant de la M.R.C.;

ATTENDU QUE le COVABAR a indiqué qu'il serait souhaitable de procéder à la nomination d'un représentant substitut pour assurer une représentation adéquate de la M.R.C. au sein du COVABAR

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier

ET RÉSOLU QUE monsieur Robert Beaudry soit et est nommé représentant de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu au sein du COVABAR.

QUE monsieur Guy Dubé soit et est nommé représentant substitut de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu au sein du COVABAR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16. DEMANDES D'APPUI

16.1 M.R.C. de Nicolet-Yamaska : entretien des chemins municipaux

04-09-189

ATTENDU QUE des municipalités de la M.R.C. de Nicolet-Yamaska demandent au gouvernement de procéder à une révision de la base de calcul des subventions pour l'entretien des chemins municipaux ou de l'indexer avant l'hiver 2004

EN CONSÉQUENCE

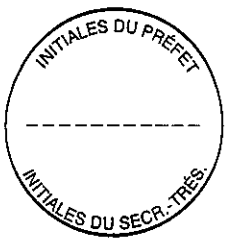
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU D'appuyer la M.R.C. de Nicolet-Yamaska dans ses démarches auprès du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir ainsi que du ministère des Transports, afin de procéder à une révision de la base de calcul des subventions pour l'entretien des chemins municipaux, au réajustement des montants aux coûts réels et à l'indexation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 17. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

04-09-190

**POINT 18. ENTENTES RELATIVES AUX IMMEUBLES DES COMMISSIONS
SCOLAIRES**

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, depuis plusieurs années, des ententes relatives au partage des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes en fonction des coûts excédentaires;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Patriotes a décidé, qu'à compter de 2005, des majorations substantielles seraient facturées aux municipalités pour l'utilisation de ses immeubles, compte tenu d'une modification des méthodes de calcul;

ATTENDU QUE les municipalités concernées n'ont pas été consultées par la Commission scolaire avant qu'elle procède aux changements de tarification;

ATTENDU QUE les coûts supplémentaires seront nécessairement assumés par les mêmes contribuables qui auront aussi à subir une augmentation des taxes scolaires résultant de l'augmentation significative de l'évaluation foncière;

ATTENDU QUE les membres du Conseil sont d'avis que les représentants des municipalités, incluses dans le territoire de la Commission scolaire des Patriotes, doivent se concerter pour amorcer des pourparlers avec la Commission scolaire en ce qui concerne la problématique précitée

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Durand**

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu établisse le Comité stratégique de pourparlers avec la Commission scolaire des Patriotes, ci-après appelé C.S.P.C.S.P., en vue d'établir une position commune par rapport aux changements de facturation de la Commission scolaire des Patriotes.

QUE messieurs Bernard Gagnon, Pierre Bourbonnais, Guy Dubé et Gilles Plante, membre d'office, soient et sont les membres représentant la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu au C.S.P.C.S.P.

QUE la M.R.C. de Lajemmerais et la ville de Longueuil soient et sont invitées à participer aux travaux de ce Comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

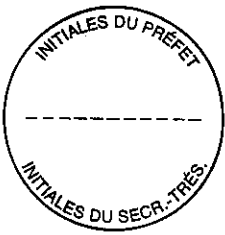
POINT 19. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 20. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé**

04-09-191



No de résolution
ou annotation

04-09-191
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

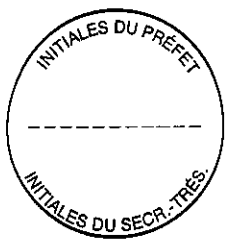
ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour
ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 heures 55.

Bernard Roy
Secrétaire-trésorier

Gilles Plante
Préfet



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**